



Un point sur les congés imposés en fin d'année par la direction

<http://cgt-ford.com>

Vendredi 28 octobre 2011

La direction impose à l'ensemble des salariés de l'entreprise la prise de congés à sa sauce.

Ainsi nous nous voyons tous imposer des jours de congés d'ancienneté pour la semaine 52, au mépris de l'accord d'entreprise et de la pratique des années passées.

La CGT rappelle que les jours de congés d'ancienneté sont à la libre disposition des salariés comme les 4 jours de RTT, et les congés payés qui n'ont pas été pris lors des vacances d'été.

La direction imposant quand à elle, trois semaines de congés pour la période d'été et la prise de la cinquième semaine pour la fin d'année, semaine 52.

Sans oublier les 10 jours de RTT qu'elle nous bloque tous les ans pour nous les imposer à sa guise.

Donc qu'elle respecte les pratiques passées, si ce n'est sa parole.

En ce qui concerne les salariés du TTH qui devraient au dire de la direction être au chômage l'année prochaine, et qui se voient imposer les mêmes mesures nous dénonçons ce coup de force.

En effet il n'y a pas de chômage cette année, les salariés doivent pouvoir prendre les jours de congés comme ils l'entendent, et disposer à leur grès des jours de SCA.

Les salariés qui le désirent doivent pouvoir remplacer les SCA imposés par des COP, tout en tenant compte du fait que si la direction impose 6 jours de COP entre le 1er novembre et le 30 avril les salariés concernés bénéficieront de 2 jours de congés supplémentaires pour cause de fractionnement.

Pour le compte épargne temps il est évident pour notre syndicat que les salariés doivent pouvoir utiliser celui-ci comme bon leur semble, et sans limitations arbitraires.

Nous rappelons à la direction qu'elle a imposé un accord ! Qu'elle le respecte.